



Communauté métropolitaine  
de Montréal

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU  
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
délivré à l'égard du Règlement numéro 146-10  
de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

JE soussigné Tim Seah, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution numéro CE20-047 adoptée le 26 mars 2020 par le comité exécutif de la Communauté et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

DÉLIVRE par les présentes un certificat de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard du règlement suivant de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption adopté lors de la séance de son conseil du 22 janvier 2020.

Règlement numéro 146-10 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion des usages industriels du règlement numéro 146, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption.

Donné à Montréal ce 26<sup>ième</sup> jour du mois de mars deux mille vingt.

Le secrétaire,

Certifié conforme

*Original signé*

Tim Seah, avocat

Secrétaire